

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions requies et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Dans la chronique étrangère nous avons en première ligne un nouveau symptôme des tendances pacifiques qui dominent en Europe.

Il nous vient de Russie un ukase impérial, en date du 31 août, accordant un congé illimité à tous les soldats qui, à la date du 1^{er} janvier 1868, ont accompli leur 13^e année de service, et un congé limité à ceux qui ont accompli, à la même date, leur 10^e année. Sont exceptés seulement de cette mesure quelques hommes appartenant à la circonscription militaire de Varsovie et qui ne recevront un congé qu'après les manœuvres qui doivent avoir lieu en présence du czar.

Comme contre-poids à cette mesure rassurante, une lettre de Berlin, publiée par la *Correspondance du Nord-Est*, signale « un point noir ».

« De même qu'en France, — écrit-on, — et peut-être plus encore qu'en France, la paix est fort désirée et fort désirable chez nous. Des assurances pacifiques s'échangent constamment entre les deux gouvernements ; on apporte de part et d'autre tous les ménagements possibles dans les relations mutuelles, et on travaille sincèrement à conjurer toute possibilité de conflit ; et cependant je me rendrais coupable de vous cacher sciemment la vérité, si je ne vous disais pas que, malgré toutes ces assurances, de grandes appréhensions régnaient dans nos sphères gouvernementales.

« Les nouvelles qui nous arrivent sur la perfection des armements français et sur l'esprit qui anime l'armée française, donnent beaucoup à réfléchir, et ceux même qui croyaient de bonne foi que la Prusse ne pouvait plus rencontrer partout et toujours que des Sadowa, commencent à montrer moins de confiance sur ce fond déjà un peu assombri ; il y a, en ce moment, un petit point noir qui donne des soucis au cabinet de Berlin. »

Ce point noir, dont s'alarme ou tout au moins se préoccupe le correspondant berlinois, se dessinerait du côté de la Hollande.

Voici un nouvel indice de paix :

La *Correspondance provinciale*, de Berlin, annonce que le gouvernement prussien ajourne à trois mois l'appel des recrues. Elle ajoute avec raison que c'est là une preuve manifeste de confiance dans le maintien de la paix.

De son côté, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* rapproche du délai apporté à l'appel des recrues le prochain licenciement de la réserve qui réduira d'un tiers l'effectif de l'armée en temps de guerre. Elle constate que la Prusse, par ces mesures, a commencé de désarmer et donne ainsi des preuves réelles de son amour pour la paix.

Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec notre confrère allemand, que la Prusse désarme ; mais les mesures qu'elle prend aujourd'hui, comme celles que prenait hier la Russie, ont une signification que le pessimisme le plus obstiné ne saurait méconnaître. Pour que les puissances, les plus directement en jeu dans les éventualités belliqueuses qu'on se plaît à

agiter sans cesse, prennent de pareilles déterminations et une semblable attitude, il faut positivement qu'elles n'entrevoient nul danger de guerre à l'horizon.

Voici encore un ministre, aussi considérable par sa situation que par son caractère, qui prend la parole et affirme sa confiance dans le maintien de la paix.

M. Magne, à un dîner offert par le préfet de Périgueux aux membres du conseil général de la Dordogne, a porté un toast qui est un large programme de politique libérale à l'intérieur et de politique pacifique à l'extérieur.

« La paix sera durable, s'écrie le ministre des finances, car l'Europe en a besoin, car l'Empereur la désire, car la France est assez puissante pour la supporter sans crainte d'être accusée de défaillance ; car, et c'est la meilleure de toutes les raisons, personne n'a ni intérêt ni motif de la troubler. »

Les journaux italiens expliquent diversement les raisons qui viennent de déterminer Garibaldi à donner sa démission de député au Parlement.

Selon l'*Italie*, journal ministériel, « cette démission ne serait pas motivée par des causes spéciales, mais seulement parce que le général ne peut prendre part aux travaux parlementaires. »

Le *Movimento* est un peu plus clair. La démission de Garibaldi, dit cette feuille, est « un témoignage de ses opinions, relativement à l'inutilité actuelle de l'opposition, qui se trouve réduite soit à rester spectatrice impuissante d'une anarchie permanente, soit à pré-

ter son concours aux projets de quelques ministres déchus. »

La *Correspondance italienne* dément absolument le bruit répandu par plusieurs journaux de la prochaine dissolution du Parlement.

Le *Wanderer*, de Vienne, revient avec une visible complaisance sur le travail qui se poursuivait, à Berlin, pour saper l'influence de M. de Bismark auprès du roi Guillaume. Mais une dépêche annonce précisément que le ministre, tout-à-fait rétabli, sera de nouveau à son poste vers la fin de ce mois.

On écrit de Russelsheim (Hesse Darmstadt) à la *Gazette de Francfort* :

Une réunion d'environ 200 démocrates de Francfort, Mayence, Darmstadt, Offenbach, Wiesbaden, Biebrich et Hanau a eu lieu hier. L'assemblée a décidé la formation d'un comité d'organisation du parti démocratique en Hesse et en Nassau. Le comité se compose de cinq membres qui peuvent s'en adjoindre d'autres. Il doit convoquer au moins une fois par mois une assemblée populaire pour propager les principes de la démocratie et réunir dans une forte organisation ceux qui partagent ses sentiments.

Des avis de Varsovie du 2 septembre portent que l'évêque de Plock, ayant refusé de se rendre en qualité de délégué au synode de Saint-Petersbourg, a été, dans la nuit de samedi à dimanche, déporté en Sibérie.

On écrit de Londres, 5 septembre :

Cette nuit, les wagons du train express de Londres en Ecosse, ont pris feu près de Hun-

FEUILLETON.

25

LE ROMAN DES MÈRES,

Par ALFRED DES ESSARTS.

DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

Devant cette déclaration, Charlotte eut un noble mouvement de remords et de pitié. Elle s'élança vers Emma et la pressa étroitement contre son cœur en s'écriant :

— Non, ma mignonne, vous ne ferez pas cela... c'est impossible !

— Impossible?... c'est mon devoir.

— Une folie !... Aller rejoindre un paysan qui vous recevrait Dieu sait comme !

— La douleur et l'humiliation me sont assez familières ; elles n'ont plus rien à m'apprendre.

— Mademoiselle Emma, insista Zœhler, ne nous quittez pas.

Il ajouta gauchement :

— Eugène en aurait bien du chagrin.

Ces derniers mots suffirent pour paralyser les généreuses dispositions de Charlotte. La mère jalouse se

sentit froid au cœur ; ses lèvres frémissaient, une sorte de sueur lui porta au front.

Emma avait deviné ce combat intérieur.

— N'insistez pas, dit-elle, affectant de s'adresser à Charlotte, pour lui laisser jusqu'au bout le beau rôle : je vous ai déclaré que je considère ce départ comme un devoir. Ainsi, dès ce soir, je commencerai mes préparatifs. Demain, avant de quitter Paris, j'irai prier sur la tombe de mes chers et regrettés bienfaiteurs ; puis...

Elle ne put achever ; la voix lui avait manqué, étouffée dans un sanglot.

La jeune fille sortit à la hâte du salon et courut se renfermer dans sa chambre.

Là, elle commença par revoir tous ses papiers. Il y avait dans le nombre, la lettre par laquelle Joseph Martel l'avait demandée en mariage.

Pauvre Joseph !

La lettre où M. Morandot avait annoncé sa dernière et fatale résolution...

Pauvre Morandot !

La lettre froide et compassée par laquelle M. de Gènesty avait déclaré qu'à son grand regret il lui était impossible de donner suite à son rêve enchanteur !

Emma relut cette lettre sans colère et la mit à part comme un préservatif contre le péril.

Il y avait bien d'autres correspondances émanant d'une foule de belles dames, de jeunes filles heureuses qui, au bon temps, écrivaient à Emma dans le style le plus intime et de la manière la plus gracieuse. Ces mêmes personnes s'étaient montrées la plupart si acharnées contre Emma, que garder leurs billets eût été une sorte de compromis avec la dignité. Aussi, cette correspondance des *jours verdoyants*, comme dit Brantôme, eut le sort qu'elle méritait : la flamme de la bougie en fit justice.

Après cette exécution, la jeune fille composa son mince bagage, laissant en souvenir pour M. et Mme Zœhler : une jolie peinture à l'aquarelle qu'elle avait faite en cachette, à leur intention.

Emma déjeûna avec les amis qu'elle allait quitter, prit une voiture pour accomplir son pieux pèlerinage, et ne revint qu'au moment où elle savait Eugène à sa seconde classe. Elle fit charger sa malle, refusa de se laisser accompagner au chemin de fer par Charlotte, elle se rendit à la gare Saint-Lazare pour chercher un asile où elle n'était pas attendue, un père qui sans doute avait désappris de l'aimer !...

VII.

Fructueux Gringois était assis sur le pas de sa porte et occupé à réparer un coutre de charrue, tandis que sa

pipe noircie, ajustée au coin de sa bouche, lui tenait fidèle compagnie.

Cet homme avait singulièrement vieilli, mais son énergie lui était restée pleine et entière, et l'astuce continuait de loger dans les plis de son visage sillonné comme un champ fraîchement labouré.

Longues années durant il avait vécu seul, se complaisant dans un isolement qui lui permettait de jouir mieux de lui-même. Et ce n'était que depuis quelque temps qu'il s'était donné le luxe d'une servante, vu qu'il éprouvait parfois des atteintes de rhumatismes et qu'il lui fallait alors trouver de l'aide dans les soins de la veuve Foreau, une vigoureuse matrone qui vous eût enlevé une pièce de cidre à la force du poignet. De valets de ferme, Fructueux ne voulait plus en avoir, préférant payer de temps en temps des hommes à la journée pour mener la charrue, moissonner et couper le foin. A l'intérieur, tout travail passait par ses mains et celles de Mathurine Foreau qui, d'humble servante qu'elle avait été d'abord, était peu à peu devenue l'oracle de la maison.

Donc Fructueux était assis paisiblement à l'entrée d'une salle basse qui lui tenait lieu à la fois de chambre à coucher et de salle à manger, quand une carriole de louage, venant de Vernon, franchit la porte charretière et s'arrêta juste devant le paysan ébahi.

tingdon. Une confusion extrême s'en est suivie. Toutefois, les passagers ont été sauvés et ont pu continuer leur voyage.

On mande de Cork (Irlande) qu'avant hier des désordres ont éclaté dans cette ville. Le peuple a jeté à la mer une partie de cargaison de pommes de terre pour en empêcher l'exportation.

Le télégraphe s'occupe beaucoup aujourd'hui, dit la France, des souverains en voyage.

Il annonce la rentrée du roi de Danemark à Copenhague, et parle d'une entrevue probable de l'Empereur Napoléon avec la reine Isabelle sur la frontière d'Espagne.

Cette dernière nouvelle coïncide avec des rumeurs de négociations secrètes auxquelles a servi de point de départ la visite du comte de Girgenti à Fontainebleau; mais nous n'accordons guère plus de créance à l'une qu'aux autres.

Pour les articles non signés : P. GODET.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NIMES

Le droit de réunion.

AFFAIRE LACY-GUILLON ET AUTRES. — RÉUNION DU 29 JUILLET.

Présidence de M. E. GAUSSE, vice-président, assisté de MM. de GIRY et GAUTHIER.

Suite de l'audience du 28 août.

Gastan, commissaire de police : M. le commissaire central invita M. Gilbert, mon collègue, et moi, à l'accompagner place de l'Oratoire pour disperser une réunion illégale. Arrivés là, nous vîmes une cinquantaine de personnes qui se préparaient à entrer. Nous nous mîmes à la suite, et nous entrâmes en jouant des coudes, parce qu'on était pressé, mais sans que personne nous demandât nos cartes. Des personnes qui nous précédaient, j'en entendis quelques-unes dire :

J'ai oublié ma carte, mais je suis un tel.... Nul ne se retourna : on ne nous demanda rien. Nos écharpes étaient sous la redingote; le commissaire central ne la découvrit qu'au fond, près de la table. Il y avait en tout environ mille personnes; les trois salles étaient pleines.

Mon entretien avec M. Breton eut lieu vers deux heures, la veille. Il me dit qu'on lui demandait de louer son local pour la réunion. Je lui dis qu'elles étaient interdites; il n'a pas été question de réunion privée, mais de louer son local seulement.

Je n'ai entendu aucun nom des personnes qui entraient sans carte. On m'avait signalé un M. Roque, mais je ne l'ai pas vu.

J'ai été chercher la troupe, au marché aux bestiaux, sur l'ordre du commissaire central.

Gilbert, commissaire de police : Nous avons pris la suite des personnes qui entraient, et nous sommes entrés aussi.

On ne m'a rien dit, et je n'ai pas entendu qu'on interpellât mes collègues. Vers le milieu de la salle, j'entendis M. Castan dire à haute voix, répondant sans doute à une interpellation : « Je suis commissaire de police. »

Un bruit sourd qui se fit entendre derrière moi attira mon attention. Je me retournai. C'était Lacy-Guillon qui venait vers le commissaire central, et faisait ce bruit avec sa jambe de bois.

Il a bien dit : « Nous ne sortirons que par la force des baïonnettes. »

Le témoin fait les mêmes déclarations que le commissaire central, relativement au rôle joué dans cette affaire par MM. Soulas et Margarot.

Lorsqu'on dit aux personnes présentes de montrer leur carte pour prouver qu'il s'agissait d'une réunion privée, je remarquai qu'environ une moitié ne levèrent pas le bras.

Les vociférations étaient tellement fortes, qu'à un moment donné quelqu'un dit :

— Monsieur le commissaire central, il ne faut pas avoir peur.

— Je n'ai pas peur, dit le commissaire central.

Lacy-Guillon dit :

— Restons et délibérons.

Après l'ordre donné à mon collègue d'aller chercher la troupe, nous revînmes sur nos pas et remarquâmes qu'il y avait moins de monde dans la salle précédente. Sans doute, la menace d'employer la force en avait décidé plusieurs à se retirer.

La porte du local est un portail à deux battants : l'un retenu par une barre de fer; l'autre, mobile. La porte était constamment ouverte en partie d'un côté, de façon qu'une personne seulement pouvait passer à la fois.

Je ne pouvais pas voir, étant le troisième, si on entra sans carte; mais l'on ne m'a rien demandé, on m'a laissé passer. Mon écharpe était sous le paletot boutonné. Dans les trois salles, l'agglomération était considérable. Dans la salle où était la table, il y avait le plus de monde; en tout environ un millier dans les trois.

Ce local, c'est une remise; on n'y voit ni cheminée, ni mobilier : ce n'est certainement pas un lieu destiné à l'habitation d'un homme. Je savais qu'aucun des prévenus n'habitait ce local; ils ont leur domicile ailleurs.

Ernest Souchon, vingt-et-un ans, taffetasier : J'ai demandé si on pouvait entrer sans carte; on m'a dit que non; j'ai persisté, on m'a repoussé, en disant que j'encombrais la porte.

Barthélemy Pépin, employé chez M. Bernasseau : J'ai entendu dire à la foule, devant la porte : Ceux qui n'avez pas de carte, retirez-vous. Au bout de quelques minutes, j'ai entendu dire : Vous seriez mon père que vous n'entreriez pas sans lettre. J'ai même entendu dire : Je suis le commissaire de police, et : Qui

que vous soyez, vous ne pouvez entrer sans carte.

Marius Saltet, vingt-huit ans, plâtrier : J'étais près de l'estrade quand les soldats sont entrés. Je sortis; en ce moment un sergent de ville s'élança sur moi l'épée à la main; un grenadier bouscula Sanier, qui se plaignait. Alors un officier le saisit au collet et le menaça de son épée en le traitant de brigand, canaille. Une cinquantaine de soldats entourèrent alors Sanier.

M. le président fait remarquer que la déposition du témoin, qu'il a laissé développer, est étrangère au débat; qu'elle met en cause des personnes absentes et qui ne peuvent se défendre.

M^r Jules Favre répond : Nous nous défendons en usant des moyens que nous donne la loi et en prenant tous les faits qui se rattachent à la réunion. Ce fait serait aggravé par les conséquences; il est donc important de connaître ces conséquences. Il vaut mieux même que toutes ces dépositions soient faites sans obstacle; des restrictions pourraient être mal interprétées. Enfin, tout ce qui se dira relativement à des personnes étrangères au débat, n'aura aucune importance légale...

M. le président : J'ai donné la mesure de mes intentions : vous avez le droit de soutenir que la réunion était légale, qu'on a même usé de mauvais moyens pour la disperser; qu'il y a eu même des conséquences regrettables, mais ne concentrons pas le débat sur des faits relatifs à des personnes étrangères au débat.

Le témoin, reprenant sa déposition, dit qu'il n'a vu personne entrer seulement en déclinant son nom : Moi-même, ajoute-t-il, j'ai dû aller chercher ma carte.

La séance est levée pour être reprise à deux heures.

La foule est énorme devant le palais, et M^r Jules Favre sort; de bruyants applaudissements l'accueillent et l'accompagnent jusqu'à son hôtel.

Louis Allègre, trente ans, veloutier : J'étais là quand le commissaire a forcé la porte avec les soldats. J'ai vu Sanier pris par un officier, et il a crié aussitôt : Je suis blessé.

Laurent Bornet, mécanicien, trente-un ans : J'étais devant le portail, attendant le moment d'entrer. Les soldats arrivèrent et se postèrent en rang devant la maison; quelqu'un qu'on m'a dit être un commissaire, dit : Capitaine, faites évacuer au pas de charge. Les soldats entrèrent la baïonnette en avant, excités par leur officier.

Numa Charet, vingt-huit ans, commis : En arrivant, je trouvais la porte fermée. On me dit que la police était entrée. Je trouvais cela injuste, et je protestai. Au bout de quelques instants, je vis sortir le commissaire central. Il rentra; il sortit de nouveau tout troublé. Là étaient des agents qui, malgré toute leur politesse, ne réussirent pas à faire écarter la foule.

L'officier, animé, le sabre à la main, dit : « Marchez crosse en avant, et faites évacuer la salle. » J'ai reçu au moins dix coups de crosse, malgré mes protestations indignées.

Ali Margarot, trente ans, banquier : Je suis arrivé un des premiers sur la place de l'Oratoire, et entré un des derniers dans le local. Jamais contrôle n'a été fait avec plus de soin; plusieurs personnes ont été refusées. On a dit que la porte avait été peu éclairée; j'affirme qu'elle l'était très-bien. Je m'intéressais à l'œuvre légitime de la réunion, et avais toujours recommandé une surveillance rigoureuse. Lacy-Guillon n'a pas fait allusion aux baïonnettes; il ne le pouvait, n'étant pas dans le secret du guet-apens qui se préparait.

Sur l'observation que le commissaire de police a déclaré que la moitié de la réunion n'avait pas montré ses cartes, le témoin dit que c'est faux. On lui fait remarquer que l'expression n'est pas convenable; il l'a retiré, et dit que l'assertion du commissaire est contraire à la vérité.

Les autres témoins entendus ne font que reproduire les dépositions qui précèdent.

A quatre heures et demie, l'audience est de nouveau suspendue pour quelques instants.

(La fin au prochain numéro.)

Nouvelles Diverses.

L'Empereur s'est rendu mercredi soir à Fontainebleau, et doit quitter cette résidence pour se rendre au camp de Châlons.

On croit que Sa Majesté restera au camp de Châlons jusqu'à dimanche, et qu'elle reviendra ensuite à Fontainebleau, où il séjournera jusqu'à son départ pour Biarritz, qui aura lieu vers le milieu de septembre.

L'Empereur, accompagné de M. le général Castelnau, a fait une promenade à pied et est allé visiter les travaux du parc public de Fontainebleau. En rentrant au château, Sa Majesté s'est arrêtée au poste militaire de la grille du centre, occupé par des voltigeurs de la garde.

L'Empereur, dit l'Epoque, a examiné avec la plus grande attention la tenue de ces militaires, et, si nos renseignements sont exacts, aurait exprimé l'intention de faire supprimer la cartouchière et de changer la disposition de la tunique qui aurait deux rangées de boutons comme dans la tenue des régiments de ligne.

Le prince Napoléon a quitté Hambourg, à bord de son yacht. On croit qu'il a fait route pour Dunkerque.

Le bulletin publié mardi à Bruxelles ne constate pas de modification dans l'état du prince royal de Belgique. La nuit précédente avait, toutefois, été un peu meilleure.

La journée et la nuit suivantes ont présenté

De ce véhicule descendit, ou plutôt sauta lestement une jeune fille en grand deuil.

Elle avait immédiatement reconnu le vieillard, car elle s'écria :

— Mon père !

— Jeanne !... fit-il d'une voix étranglée par la surprise, tandis que la veuve Foreau accourait au bruit en faisant claquer ses galoches sur les marches de l'escalier et disant :

— Quoi qu'y a ?

— Jeanne ! c'est-y Dieu possible ! continuait le paysan qui, madré par nature, ne savait pas s'il devait se montrer tendre ou réservé, attendu qu'il ignorait tout ce qui s'était passé, et pouvait attribuer la visite inopinée d'Emma au seul désir de revoir un père.

La jeune fille n'avait pas hésité à l'embrasser avec effusion, mais le paysan resta froid.

Pendant ce temps, la veuve Foreau, qui se doutait sans doute de la vérité, commença à s'escrimer de la langue.

— Tiens, quelle est cette belle alouette qui tombe là chez nous ?

— Mathurine, dit Fructueux à sa servante, c'est mam'zelle ma fille qui vient à cette fin de me voir.

— Votre fille ! ah ben, c'est pas possible. Votre fille avec ces falbalas et ces affiquets !

— Vous savez bien qu'elle est depuis longtemps à Paris chez des bourgeois riches.

— Ah ! mon père, dit Emma avec douleur, ils sont morts tous deux !

Le paysan stupéfait se gratta la tête sous son bonnet de coton.

— Mes anciens maîtres sont morts, dis-tu ?

— Hélas ! oui.

Une pensée cupide vint aussitôt à l'esprit de Fructueux.

— Ces pauvres gens qui avaient tant de bonté et de complaisance. C'est ben dommage. Mais t'as dû hériter d'eux puisqu'ils t'aimaient.

— O mon père ! si vous saviez. Ils étaient ruinés ! Fructueux blêmit et regarda sa ménagère. La veuve Foreau regarda Fructueux.

— Comme ça, dit-il, t'as pas le sou à c't'heure ?

— Je suis sans autre ressource que mon travail.

— Ton travail ! c'est du propre, à présent que tu t'es habituée à te carrer dans des fauteuils, à faire la madame, à porter des robes de soie. Eh ben ! nous v'là ben avancés. Ça a paradé huit ans à Paris, pour revenir tomber comme un petit saint Jean sur les bras d'un pauvre homme qui gagne son pain à la sueur de son front.

La veuve Foreau ricana amèrement et prit une atti-

tude dédaigneuse, en posant sur ses hanches ses mains épaisses.

— Vous oubliez, mon père, objecta la jeune fille, que mes bienfaiteurs vous avaient assuré le moyen de vivre dans l'aisance en vous donnant cette ferme en toute propriété.

Cette vérité était trop évidente pour ne pas mettre en colère le vieux paysan. Il se dressa en lançant des éclairs par ses yeux bleu-faïence.

— Pardine ! s'écria-t-il ; c'était ben le moins. Un beau sacrifice avec ça ! eux qui me privaient de l'assistance que ma fille aurait pu me donner. Et ce que tu m'avais coûté jusqu'à l'âge de dix ans, est-ce que ça ne comptait pas à c't'heure, tu me reviens et tu crois que tu pourras m'être utile avec ces petites mains qui ne savent plus manier le balai, avec ces petits pieds que les pierres écorcheraient, avec un teint couleur de lait qui aurait peur du hâle ! Ah ! ben, c'est bon, nous voilà joliment avancés tout de même.

Il saisit son bonnet par la houpe, l'arracha de sa tête chienne et le jeta à terre.

La servante maîtresse recommença à ricaner.

Emma fixa sur cette femme un regard plein de dignité. Celle-ci honteuse tourna le dos et feignit d'avoir à balayer un coin de la cour.

— Voyons, mon père, dit alors Emma, j'ai éprouvé

bien assez de chagrins sans avoir encore ici un accueil qui a lieu de m'affliger.

Parce que j'ai vécu plusieurs années loin de vous, s'ensuit-il que vous deviez me repousser lorsque le malheur me ramène vers le toit sous lequel je suis née ? Ce serait bien cruel. Je ne viens pas ici pour vous être à charge ; au contraire, je travaillerai. Me refuseriez-vous un asile ?

Le cœur du paysan s'était peu à peu amolli tandis que la jeune fille parlait.

— Non, mordié ! dit-il, je ne te fermerai pas la porte. Mais tu conçois qu'on peut être ébaubi quand il arrive des choses comme ça. — Et puis, dame, ça ne me sera pas aisé de me refaire à toi... maintenant je ne comprends plus ton juron.

— Soyez tranquille, dit Emma essuyant deux larmes, vous n'aurez pas à vous plaindre de m'avoir près de vous.

— Vous entendez, Mathurine, cria le père à la veuve Foreau, elle trouvera moyen de vous aider.

Ce mot « vous » fit mal à la pauvre enfant.

— Ah ! pensa-t-elle, je suis de trop ici.

Elle dissimula cependant sa tristesse.

— Comme ça, mam'zelle va rester, dit la veuve Foreau. Je n'ai pourtant pas besoin qu'on fasse mon ouvrage, ajouta aigrement la servante.

encore un peu d'amélioration, mais sans qu'il y ait changement réel dans la situation.

Cette maladie, marquée par tant d'alternatives, et qui cause de si vives anxiétés, a commencé par une inflammation du cœur et s'est compliquée de rhumatismes. Le fluide qui s'est répandu dans le péricarde était tout d'abord très-considérable; mais aujourd'hui il a été presque entièrement réabsorbé. On craint que les valves des gros vaisseaux qui partent du cœur en soient encore endommagées; cependant les médecins ne désespèrent pas de son rétablissement.

L'état de l'impératrice Charlotte est aussi malheureusement fort loin de s'améliorer.

— Les journaux judiciaires annoncent qu'une instruction vient d'être ouverte contre M. Paul de Cassagnac, et MM. de Latouche, Vachter, Ceyras et Ténor, à raison du duel de M. de Cassagnac avec M. Lissagaray.

— Un singulier et déplorable accident a eu lieu aux environs de Lyon, dit le *Salut public*.

Deux pêcheurs à la ligne pêchaient aux truites dans la rivière d'Yseran. L'un d'eux qui venait de prendre un de ces poissons, ayant par mégarde accroché l'hameçon de sa ligne à une touffe d'herbes au bord de l'eau, eut besoin de ses deux mains pour le dégager, et pendant cette opération plaça entre ses dents la truite, qu'il craignait, en la posant par terre, de voir sauter dans la rivière.

Or, ce ne fut pas dans l'eau que la truite s'enfonça, mais bien dans le gosier du pêcheur où un frémissement convulsif l'engagea la tête la première. En voyant son camarade qui se débattait suffoqué, l'autre pêcheur accourut et s'efforça de retirer le poisson par la queue. Malheureusement, le peu de prise qu'offrait cet appendice et la résistance des écailles et des nageoires qui se redressaient à contre-sens rendirent ses efforts infructueux. Il fut réduit à voir son pauvre compagnon étouffer misérablement sur la berge.

LA DÉMONÉTISATION.

La démonétisation qui a été annoncée pour le 1^{er} octobre 1868 n'est pas limitée à la France; elle s'étendra à tous les pays qui ont égalisé leur système monétaire avec le système français et dont les monnaies ont cours chez nous.

En France, à partir du 1^{er} du mois prochain, les monnaies qui portent sur le revers la couronne impériale seront seules admises dans la circulation, d'où seront retirées toutes celles qui sont à l'effigie de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe et de la République, ainsi que les pièces frappées dans les premières années de l'Empire.

En Belgique, les pièces démonétisées seront celles de 20 et de 50 centimes, de 1 fr., de 2 fr. et de 2 fr. 50 c., qui ont été émises

sous le règne de Léopold I^{er}, et qui portent l'effigie du feu roi.

En Suisse et en Italie, les seules monnaies auxquelles le cours légal sera conservé, sont celles qui portent un millésime postérieur à 1863.

En Suède, la réforme monétaire sur les bases du système décimal, votée dernièrement par le Rigsdag, vient de recevoir un commencement d'exécution.

L'hôtel de la Monnaie de Stockholm a mis en circulation une nouvelle pièce en or de la valeur de 10 francs, portant le nom de *carolino*, à cause de l'effigie du roi Charles XV, qui est empreinte sur l'une de ses faces.

L'émission de cette monnaie permettra au Royaume-Uni de Suède et de Norvège d'adhérer à la convention de 1865, et de contribuer avec succès aux conférences internationales qui doivent être prochainement renouvelées sur la base de celles de 1867, pour résoudre l'importante question de l'unification monétaire. (*Mémorial diplomatique*).

Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre compatriote, M. Fusellier, constructeur-mécanicien à Saumur, vient d'obtenir une médaille d'or (1^{er} prix) au concours agricole de Noyant (arrondissement de Baugé), pour ses instruments agricoles perfectionnés. Les instruments exposés étaient une machine battant en travers et conservant intacte la paille, une machine à égrainer les trèfles et les luzernes, et un moteur à vapeur.

Cette récompense ne nous surprend nullement. Ces mêmes machines ont valu à leur constructeur, l'année dernière, à l'Exposition universelle de Paris, la grande médaille d'or; et depuis cette époque, M. Fusellier a apporté quelques perfectionnements de détail.

Une commission spéciale, désignée par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, doit se réunir le 10 de ce mois à Angers pour l'examen du projet de défense du val de l'Authion contre les inondations de la Loire. Nous avons la conviction que cette commission donnera une adhésion complète à un projet qui intéresse à un si haut degré cette riche et importante partie de notre département. Nous reproduisons plus bas la délibération de la chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, qui vient d'émettre un avis favorable à ce projet.

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-huit août, à sept heures du soir, la chambre consultative des arts et manufactures de Saumur s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Lambert-Lesage.

Étaient présents : MM. Lambert-Lesage,

Besson-Morin, Thiffoine-Mercereau, Pichard (Elié), Girard (Julien), Charbonneau (Constant) et Duvau-Girard. Les autres membres de la chambre sont absents pour cause motivée.

M. le président expose qu'aux termes de l'article 3 de l'arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du 27 juillet dernier, la chambre consultative est appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur les avant-projets des travaux à exécuter pour l'exhaussement et la consolidation de la levée qui protège le val de l'Authion contre les inondations.

M. le président dépose sur le bureau les différentes pièces relatives à ce projet et invite la chambre à vouloir bien en prendre connaissance. Lecture est successivement donnée du rapport de l'ingénieur ordinaire et de celui de M. l'ingénieur en chef.

La chambre, après examen et après en avoir délibéré : « Considérant que l'exhaussement et la consolidation de la levée de défense du val de l'Authion est d'utilité publique, puisque cette mesure a pour but de mettre, autant que possible, à l'abri du fléau des inondations de nombreuses populations et en même temps une contrée très fertile et très étendue; considérant en outre que les avant-projets de défense ont été dressés d'après les bases admises par S. Exc. M. le ministre des travaux publics, conformément à l'avis du conseil général des Ponts-et-Chaussées et aux conclusions de la commission des Inspecteurs généraux chargée de l'étude des mesures à prendre contre les inondations de la Loire; par ces motifs, la chambre consultative déclare à l'unanimité approuver les avant-projets des travaux à exécuter pour l'exhaussement et la consolidation de la levée qui protège le val de l'Authion contre les inondations. La chambre toutefois ne se dissimule pas que le tiers de la dépense totale des travaux de défense à exécuter, que M. l'ingénieur en chef propose de laisser à la charge des intéressés, représentant une part contributive d'environ 58 fr. par hectare, répartie dans une période de dix années, ne laisserait pas, si ce chiffre était adopté, de soulever de la part desdits intéressés de nombreuses réclamations.

Fait, clos et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'administration de la guerre s'occupe activement d'organiser la garde nationale mobile. Le travail sur la formation et le contingent des bataillons vient d'être envoyé de Paris aux généraux de division et de subdivision, ainsi qu'aux intendances militaires. Il y aura, pour chaque arrondissement, un bataillon composé d'environ 2,000 hommes répartis proportionnellement à la population de chaque canton, soit de 200 à 300 hommes, suivant le nombre des circonscriptions.

Ceci est ce qu'on peut appeler l'organisation préliminaire. Lorsque les cadres seront éta-

blis, les contingents fixés, on informera les citoyens de leur inscription dans les cadres. Puis aura lieu la formation des compagnies, leur équipement et leur armement. On n'aura guère terminé avant le mois d'octobre.

D'après le *Phare de la Loire*, il serait question, à ce qu'on assure, de substituer au permis de chasse et au port d'armes, tels qu'ils sont matériellement institués, — c'est-à-dire sous forme de pancarte qui se rompt aux plis et que la pluie peut détremper, le vent enlever au moment où on les exhibe à l'agent de l'autorité, — une carte pouvant tenir dans le portefeuille et portant au verso la photographie du titulaire. Celle-ci remplacerait le signalement avec avantage, surtout pour les gardes champêtres peu lettrés... et aussi pour MM. les photographes, qui se plaignent que les affaires ne vont pas.

Voici les prédictions du temps, de M. Al. Gaulier, pour le mois dans lequel nous entrons :

P. L. le 2 à 4 h. 7 m. du matin (écart 5 h. 47 m.). La pleine lune s'accomplissant en quadrature du méridien électro-magnétique, stabilité dans les courants électro-magnétiques; beau temps et chaleur. (Pression barométrique entre 770 et 772 en moyenne).

D. Q. le 9 à 10 h. 15 m. du soir (écart 5 h. 9 m.). Même température que dans les phases précédentes et même pression barométrique; cependant le baromètre baissera de quelques millimètres, pronostic d'une légère perturbation dans la température; des cirrus se formeront dans les hautes régions de l'atmosphère et qui seront dissipés par de grands vents du nord-est.

N. L. le 16 à 1 h. 29 m. du soir (écart 2 h. 53 m.). Continuation de la température précédente: vents au nord-est et chaleur. Le baromètre se tiendra entre 769 et 772 en moyenne.

P. Q. le 23 à 3 h. 31 m. du soir (écart 1 h. 17 m.). Malgré l'écart qui devient moins considérable, le temps se maintiendra encore au sec et à la chaleur pendant toute cette période. (Pression barométrique entre 769 et 771 en moyenne).

Les quatre phases lunaires de septembre produisant ensemble un écart de 3 h. 46 m. en moyenne, ce mois sera sec et chaud.

AL. GAULIER.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Londres, 4 septembre. — Hier au soir a eu lieu, à Cork, une nouvelle émeute ayant pour but d'empêcher l'exportation des pommes de terre. Une foule tumultueuse, composée d'environ trois mille personnes, remplissait les rues.

Un sourire triste fut la réponse d'Emma. Elle était résolue à tout supporter, en expiation du bonheur d'autrefois.

— Je connais, dit-elle, tous les ouvrages de couture et je pourrai m'y employer.

— C'est pas malheureux, riposta la grosse normande; j'ai fait ben assez de chemises à votre père...

— Bon, bon, Mathurine, dit le paysan un peu ennuyé de cette insistance; chacun s'occupera et v'la tout.

Obligée de capituler, la veuve termina la lutte par un grognement sourd.

Une chambre fut assignée à Emma. Elle l'accepta avec empressement et procéda sans retard à son installation.

Cette chambre était froide et nue, comme le sont la plupart des recoins dont se composent encore les maisons de nos paysans. Le plâtre des murs n'avait reçu aucun enlèvement de papier; les poutrelles du plafond s'allongeaient en lignes noires; un lit de bois, remarquable par sa vétusté, supportait une grosse paillasse et un mince matelas échanuré par la dent des souris; un bahut grossier semblait destiné à contenir des hardes; un coucou, désarticulé depuis longtemps, avait dû marquer les heures. Le carreau faisait froid aux pieds; les toiles d'araignée offensaient les yeux.

A cet aspect, Emma sentit son cœur défaillir. Assurément, elle était restée modeste au sein de la vie élégante; mais on ne peut pas avoir, durant près de huit années, senti le contact du bien-être sans en avoir contracté l'habitude, nous disons plus, l'impérieux besoin.

En revenant chez son père, la jeune fille ne pouvait s'attendre à y trouver le confortable parisien; cependant elle ne croyait peut-être pas rencontrer tant de rudesse et de dédain des choses les plus vulgaires. Un moment il lui fallut se raidir contre le dégoût et invoquer l'aide de Dieu. Cette émotion ne fut que passagère: Emma eu soin surtout de n'en rien témoigner à la veuve Foreau qui épiait méchamment son regard et attendait d'elle quelque exclamation pénible; la jeune fille ne donna point à la vieille femme la joie de l'entendre se plaindre. Au contraire, elle appela sur ses lèvres un sourire gracieux, et dit, d'un ton presque enjoué:

— Ah! voilà ma chambre?... Je la reconnais bien. J'y ai passé de bonnes années.

— Moins bonnes que celles qui ont suivi, n'est-ce pas? souligna la ménagère.

— Alors j'étais heureuse; je ne puis pas dire autre chose.

— Possible! possible; mais vous allez vous trouver

bien pauvrete ici.

— J'y serai parfaitement.

Aussitôt se mettant à l'œuvre, Emma saisit un balai, un vieux plumeau, et elle s'activa à chasser la poussière, à enlever les taches, à détruire les toiles d'araignées. Une croisée étroite feignait d'éclairer la chambre. Emma eut bientôt fait d'en laver les vitres qu'avait incrustées une crasse semi-séculaire. Puis elle frotta le bahut, l'armoire, les chaises, le lit. Tout cela devint luisant. Fructueux, bien que peu enclin à l'enthousiasme, s'émerveillait de cette transformation.

— C'est étonnant, disait-il, l'adresse de c'enfant-là. On croirait qu'elle n'a jamais cessé de faire de l'ouvrage. Mes meubles ne sont pas laids tout de même. Par ma foi, je ne l'aurais point imaginé.

La veuve Foreau ne contredisait pas cet éloge; elle attendait des moments plus propices.

Le soir, Emma faisait quelque bonne lecture à son père qui goûtait volontiers ce délassement pendant lequel, bien étendu dans un fauteuil de bois blanc qu'Emma avait rembourré avec des coussins fabriqués par elle, il fumait tranquillement sa pipe.

— Cette petite est vraiment accorte, disait-il, sentant bien la supériorité de sa fille.

— Oui, répondait Mathurine qui jugeait opportun de diminuer l'ascendant de la Parisienne; oui, ça a des

manières... mais, au fond, c'est fier.

— Tiens, il n'y paraît pas trop.

— Ah! dame, à la ville, on apprend à cacher son jeu.

— Après tout, ma fille ne me cause pas d'embarras, v'la le plus sûr. Ça travaille comme un cheval, ça mange comme un oiseau.

— Pardine, la nourriture n'est point chère dans ce pays.

— Et puis, la petite n'a fait pas plus de bruit qu'une mouche.

— Pardine, elle est si chétive!... Vaudrait mieux qu'elle fasse plus de bruit et de besogne. Vous à elle tant seulement proposé de travailler aux champs?

— Que voulez-vous, Mathurine? Y aurait pas de justice à lui demander ces choses, puisqu'elle est si chétive, à votre idée.

— C'est là la nuisance. Je vous dédie d'en tirer une aide.

— Oh! pour ça!...

— Essayez voir.

— Vous m'en défiez?

— Oui-dà.

— Tope.

(La suite au prochain numéro.)

La police l'a chargée à la baïonnette. Il y a eu plusieurs blessés.

Le *Great-Eastern* est attendu dans quinze jours à Sheerness, à l'embouchure de la Tamise où il doit procéder à des préparatifs en vue de recevoir le câble transatlantique français.

Rome, 2 septembre. — On vient de recevoir six canons de 12, modèle français, coulés à Liège, accompagnés de 154 caisses de munitions et de matériel, donnés au pape par les diocèses de Bretagne et de Vendée.

On attend d'Angleterre et de Belgique un nouvel envoi de fusils Remington.

Le camp de Rocca di Papa sera levé le 8 septembre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

CONCERT-PATTI. — Direction ULLMAN.

Seul Concert à Saumur dimanche 29 novembre 1868.

Grand ensemble de huit célébrités. — CARLOTTA PATTI. — M^{me} TESSEIRE. — MM.

VIEUXTEMPS. — GÉRALDY. — Théodore RITTER. — JACQUART. — TRENKA. — Chansonnettes par LEVISSOR. — On donnera les détails plus tard.

Parmi les belles et intéressantes gravures que l'*Univers illustré* contient dans son numéro de cette semaine, nous citerons : La Grande Revue du 14 août; le Cabinet de Sully, à l'Arсенal, nouvellement restauré; les trois Portraits des régents de Serbie; le Nouveau Musée et les principaux Monuments de Weimar; un Convoi de lingots d'argent au Mexique; les deux Monuments funéraires récemment érigés à Langensalza; deux Vues des ports japonais qui viennent d'être concédés au commerce Européen; la Revue comique du mois, par Cham, douze gravures pleines de verve et d'esprit d'à-propos, etc. — Un tel aperçu de la partie artistique de l'*Univers illustré* dispense de tout commentaire. On sait, de plus, que sa partie littéraire est confiée aux écrivains les plus justement célèbres et qu'elle ne craint pas la comparaison avec les meilleures revues.

Ajoutons enfin que l'*Univers illustré*, véritable journal de la famille, offre en ce moment à ses abonnés deux MAGNIFIQUES PRIMES ENTièrement GRATUITES, qu'aucun journal ne pourrait donner et dont la valeur en librairie dépasse de beaucoup le prix de l'abonnement.

Avec ses numéros d'août et de septembre 1868, LA *POUPÉE MODÈLE* — termine le délicieux petit salon en cartonnage qu'elle offre à ses jeunes abonnées.

Ce salon se compose d'une charmante cheminée imitant le marbre blanc et munie de toute sa garniture : pendule, candélabres, devant de foyer, pelle à feu, pincettes, balai, soufflet, écran, porte-allumettes, etc. — d'un piano avec tabouret et casier à musique, — d'un guéridon, — d'une console, — de jardinières montées sur pied chinois, — de fauteuils, — de chaises, — de coussins de pieds, etc., etc.; le tout destiné à être groupé dans de ravissants panneaux à pans coupés, ornés de peintures vertes, grises, blanches et or,

style Louis XVI, formant la tenture de ce boudoir de poupée à nul autre pareil.

Avec son prix si modique (6 fr. par an à Paris et 7 fr. 50 c. pour les départements), LA *POUPÉE MODÈLE*, ne perdant jamais de vue le but qu'elle s'est proposé : l'*Education de la petite fille par sa poupée*, n'a cessé de donner, en outre, dans chacun de ses numéros, une collection de modèles d'ouvrages et de patrons faciles et spéciaux pour les fillettes, — des nouvelles morales et littéraires, — des poésies enfantines, — des énigmes, — des problèmes, — des recettes de ménage et d'économie, — des comptes-rendus enfin de livres pouvant intéresser les mères et les enfants, etc., etc.

On s'abonne à Paris, boulevard des Italiens, 1, Et chez tous les Libraires des Départements.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Sise à Saumur, place de l'Arche-Dorée, 18,

Occupée par M. MORMONT, débitant. S'adresser au notaire. (380)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 15 septembre 1868, à midi,

Une belle maison avec jardin et servitudes, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux; autre jardin derrière la maison.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. ROBIN, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire.

NEUF MILLE FRANCS

A PLACER A RENTE VIAGÈRE, Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (376)

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 51, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

PETITE AUBERGE

DU CANARD VERT

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Située rue de la Cocasserie, près l'Hôtel de-Ville.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (165)

MAISON

A LOUER

Pour Noël ou la Saint-Jean prochaine, Occupée actuellement par M. Blanchet,

Rue de la Petite-Bilange, n° 7.

Cour, magasin, écurie, remise, salon et cuisine au rez-de-chaussée; Au 1^{er} étage, trois chambres à feu et cabinet;

Au 2^e étage, même disposition; Au 3^e étage, chambre de domestique et grenier sur le tout.

Cette maison est commode pour tous commerces.

S'adresser à M^{me} GAGNEUX, maison Crosnier, place de la Bilange.

M. DENIEAU, notaire à Alonnes, demande UN CLERC se destinant au notariat. (391)

ON DEMANDE à emprunter 15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs. S'adresser au bureau du journal. (388)

CHAPELLERIE

Rue St-Jean, 21, Saumur.

M. LIVERANI a l'honneur de prévenir le public qu'il a un grand choix de chapeaux pour hommes et enfants.

Le tout à des prix très-modérés.

EAU DE FLEURS D'ORANGER

Triple supérieure,

A 2 francs le litre au détail.

On traitera de gré à gré pour plus grande quantité.

TAFFETAS HÉMOSTATIQUE BRILLATZ

Pour coupures, etc.,

Le seul qui résiste aux lavages.

Prix : 60 cent. le rouleau.

PHARMACIE BRILLATZ-GIRAULT, sur les Ponts. (375)

On demande un ménage pour tenir une basse-cour dans les environs de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

On demande à la campagne un domestique pour cultiver un jardin, panser un cheval et conduire.

S'adresser à l'hôtel d'Anjou, à Saumur. (388)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POMMADE ANTI-HERNIAIRE.

Cet excellent remède, ne contenant aucune matière suspecte, guérit complètement, même les hernies les plus anciennes, avec fort peu d'exceptions. Pour se persuader d'avance, de l'efficacité constatée par un nombre de cures surprenantes, et attestées, une instruction, avec certificats, sera envoyée gratis, en cas de demande. Prix 7 francs le pot. (Par mandat de poste, ou contre remboursement). S'adresser à l'inventeur : GODEFROY STOURZENEGGER, à HÉRISAU, canton d'Appenzell, Suisse.

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

IDÉES PRATIQUES

SUR

LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

APPAREIL SYPHON-AIGUILLE

Pour faire soi-même

l'Eau de Seltz et la Limonade gazeuse.

C. MAYER, breveté, PARIS.

Cet appareil est le plus simple, le plus maniable, le plus commode et le meilleur marché de tous ceux inventés jusqu'à ce jour. Un enfant de cinq ans peut faire l'Eau de Seltz.

L'Appareil et les Poudres à Eau de Seltz se trouvent à Saumur, chez PAPIN-LEROY, épiciers, M^d de faïence et verrerie, rue du Portail-Louis.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles; — L'ancien Théâtre et la Promenade; — Le Puits-Cambon, à la Breille; — Les deux Notre-Dame; — Notre-Dame-des-Ardilliers; — Notre-Dame-de-Nantilly; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay; de Henri IV à Napoléon I^{er}; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 3 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 4 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 90	» 10	» »	71 »	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	102 70	» »	» 10	102 90	» 20	» »
Obligations du Trésor.	480 »	» »	» »	480 »	» »	» »
Banque de France.	3155 »	» »	» »	3155 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1455 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	» »	» »	» »	630 »	» »	» »
Crédit industriel.	648 75	3 75	» »	650 »	1 25	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	286 25	1 25	» »	287 50	1 25	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	695 »	» »	1 25	698 75	3 75	» »
Orléans (estampillé).	910 »	3 75	» »	911 25	1 25	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1187 50	10 »	» »	1186 25	» »	1 25
Est.	566 25	» »	3 75	570 »	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	968 75	3 75	» »	972 50	3 75	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	588 75	2 50	» »	591 25	2 50	» »
Ouest.	582 50	2 50	» »	581 25	» »	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1521 25	1 25	» »	1525 »	3 75	» »
Canal de Suez.	398 75	» »	» »	401 25	2 50	» »
Transatlantiques.	356 25	1 25	» »	357 50	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	53 »	» 40	» »	52 90	» »	10 »
Autrichiens.	547 50	5 »	» »	552 50	5 »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	416 25	1 25	» »	417 50	1 25	» »
Victor-Emmanuel.	42 50	1 »	» »	42 »	» »	50 »
Romains.	39 »	1 »	» »	38 »	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol.	298 75	6 25	» »	295 »	» »	3 75
Saragosse.	77 50	1 25	» »	76 25	» »	1 25
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	53 »	» 50	» »	54 »	1 »	» »
Compagnie immobilière.	117 50	» »	3 75	115 »	» »	2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	336 »	» »	» »	338 »	» »	» »
Orléans.	324 75	» »	» »	324 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	» »	» »	» »	334 »	» »	» »
Ouest.	323 »	» »	» »	322 50	» »	» »
Midi.	322 75	» »	» »	322 50	» »	» »
Est.	324 »	» »	» »	324 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.